Les formations qui mènent à l'ergonomie

Pour devenir ergonome, il faut être titulaire d'un master 2 d'ergonomie ou niveau équivalent via la valorisation des acquis et de l'expérience (VAE) et la formation continue.

Dans un premier temps, il faut généralement préparer une licence en sciences humaines ou sciences de la vie (psychologie, sciences cognitives, physiologie), puis un master 2 formant explicitement au métier d'ergonome et respectant les référentiels métiers existants.

Ces référentiels sont :

- Les critères de contenu d'un MASTER d'ergonomie produits par le collège des enseignants chercheurs en ergonomie (CE2)
  http://www.ce2-ergo.fr/rech_form/index.html
- Les critères du Titre d'Ergonome Européen (ARTEE)
  http://www.artee.com/criteres-d-obtention-du-titre.php

Qu'est-ce qu'un... ergonome ?

Résumé

L'ergonome contribue à l'amélioration et la conception des situations de travail, des outils et des produits afin d'en faciliter l'usage, préserver la santé des travailleurs ou utilisateurs, favoriser la fiabilité des systèmes, optimiser la qualité, l'efficacité de la production dans une perspective de performance durable et globale.

Description des missions de l'ergonome

Traditionnellement, l'ergonome améliore avec d'autres spécialistes les situations de travail ou d'usage.

Il réalise un diagnostic à partir d'une analyse de terrain approfondie qui permet :

- D'évaluer l'écart entre le travail prescrit et le travail réel,
- D'identifier l'impact du contexte de travail sur la santé des personnes et la qualité des systèmes socio-techniques (organisation).

L'ergonome propose, en collaboration avec les acteurs de l'entreprise, des solutions permettant de concevoir/améliorer des espaces de travail ou d'usage, des systèmes de production et d'informations, des organisations de travail, des formations…

L'ergonome contribue à améliorer la qualité du service rendu aux clients et aux usagers par la prise en compte de la dimension d'usage dans l'adaptation des produits, des interfaces, des espaces d'accueil etc.

L'ergonome propose des simulations en amont de la validation des choix de conception, afin d'identifier les impacts de ces derniers sur la performance, les conditions de travail et la qualité d'usage.

Il prend en compte les besoins et difficultés des utilisateurs.

Dans cette optique l'ergonome participe, en conduite de projet, à la conception d'usines, de bâtiments publics ou privés, de systèmes d'informations en assistance à la maîtrise de l'ouvrage (commanditaire), mais aussi en assistance à la maîtrise d'œuvre (concepteur).

Progressivement, le champ d'action de l'ergonome s'est élargi. Il est appelé aujourd'hui pour suivre des projets industriels, accompagner des projets architecturaux, optimiser les organisations, accompagner les démarches RH, prévenir les risques professionnels (TMS, RPS...), rendre compte des effets du travail sur la santé, etc.

De façon plus générale, l'ergonome participe à partir du point de vue du travail, à la préservation de la santé ainsi qu'à l'amélioration de la performance globale et durable des organisations.

Les conditions d'exercice du métier

L'ergonome interne travaille plutôt dans de grandes entreprises ou dans la Fonction Publique.
De nombreux ergonomes travaillent dans des services de santé au travail. Ils sont rattachés à la fonction d'IPRP et font partie intégrante de l'équipe santé-travail.

D'autres sont consultants dans des cabinets-conseils avec différents statuts : salariés, dirigeants (en profession libérale ou en société).

De plus en plus, de bureaux d'études et de société d'ingénierie font appel à des ergonomes pour les aider à concevoir des installations, des machines ou des applications informatiques pour leurs clients industriels.

Enfin, des ergonomes sont également impliqués dans l'enseignement supérieur et la recherche : ils sont alors enseignants chercheurs, chercheurs, ingénieurs de recherche… dans des universités ou des centres de recherche.

Rémunération

Pour les ergonomes internes dans les entreprises ou dans la fonction publique, le salaire est aligné sur le niveau cadre.

Pour les salariés ergonomes-conseils rattachés à la convention collective de la branche Ingénierie, Informatique, études et conseil, le salaire est celui des cadres de même niveau de responsabilité (cf. grille conventionnelle Syntec-CINOV).

Pour les chercheurs et enseignants chercheurs de la fonction publique les statuts sont équivalents à ceux des cadres A^+ et les salaires en début de carrière fluctuent en fonction des expériences professionnelles antérieures dans le domaine (contrat doctoral, post-doctorat, et/ou CDD; cf. https://www.dgdr.cnrs.fr/drhchercheurs/concoursch/chercheur/carriere-fr.htm ; http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22657/maitres-de-conferences.html).

Pour les chercheurs du secteur privé (par exemple, les salariés de services de R&D), les salaires dépendent de la convention collective et sont alignés sur ceux du niveau cadre.

Pour les ergonomes de SIST, la convention collective fixe le salaire brut minimum à 2.534 €/mois avec un statut cadre.

Compétences de l'ergonome

L'ergonome doit avoir une formation pluridisciplinaire afin de pouvoir prendre en compte les facteurs physiques, cognitifs, sociaux, organisationnels, environnementaux… dans les analyses des situations de travail qu'il pourra mener.

Il met en pratique des méthodes et des techniques particulières pour aborder les situations, tester les produits, accompagner des projets…

Un ergonome sait écouter et dialoguer, analyser et synthétiser les faits observés. Amené à conduire des projets, il doit saisir l'importance des enjeux et parvenir à faire dialoguer des parties aux points de vue différents.

Vous pourrez trouver une approche plus complète via les autres fiches sur les métiers de l'ergonomie développés par les 6 organisations représentatives.